



Minoration bonus suite à sinistre naturel

Par **Daniel**, le **27/02/2011** à **18:25**

Bonjour,
J'ai été victime d'un sinistre sur ma voiture, la porte du garage s'étant rabattue par un coup de vent sur l'avant du véhicule.
La réparation a été prise en charge au titre de l'assurance tout-risque, mais j'ai ensuite reçu un appel de prime avec réduction du bonus (de 40 à 25 %).
Est-ce normal d'être autant pénalisé que si j'avais endommagé un autre véhicule, voire blessé des personnes ?
Merci,
Daniel

Par **chaber**, le **28/02/2011** à **14:14**

Bonjour,
Un simple coup de vent n'est pas un cas de force majeure.
Si vous relisez la clause bonus/malus de votre contrat vous pourrez constater les cas qui ne donneront pas lieu à un malus.
Un accident seul, comme votre cas, entraîne l'application d'un malus.